

## COMMUNE DE LAVEYRON

### Compte rendu du conseil municipal Séance du 18 octobre 2021

---

Le 18 octobre 2021, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame PEROT Sylvie, Maire.

**Présents :** Mmes BUARD Marie-Pierre, PEROT Marie-Pierre, PEROT Sylvie, THIVILLIER Hélène.  
MM BUISSON Thierry, DOSSARD Anthony, GATTI Lionel, PANAYE Laurent, PETIT Gilles, RICHARD Patrick, VIZIER Christian.

**Absents excusés :** Mmes LEULY-BRUYERE Mallory, PLUTON Anne, VERNET Sylvaine  
M. JACQUET Hervé

**Absents :**

**Pouvoirs :** Mme PLUTON Anne a donné pouvoir à Mme THIVILLIER Hélène  
Mme LEULY-BRUYERE Mallory a donné pouvoir à M. VIZIER Christian.

La séance est ouverte à 19 h 07.

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal du précédent conseil municipal du 29 juillet.**

---

#### **Délibération n°18102021-01 : Adhésion convention unique pôle santé et sécurité au travail**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Convention Unique de Santé et Sécurité au Travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents, autorise Madame le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération et inscrit les crédits correspondants au budget.*

#### **Délibération n°18102021-02 : Avis du conseil municipal sur l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2022**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2022 à savoir 5 ouvertures dominicales aux dates suivantes : 20 et 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022 pour les commerces de détail non alimentaires, et 3 ouvertures dominicales aux dates suivantes : 4, 11 et 18 décembre 2022 pour les commerces de détail alimentaires, précise que les dates seront définies par un arrêté du maire, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.*

#### **Délibération n°18102021-03 : Suppression d'un poste permanent de rédacteur à temps complet**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, supprime un emploi de rédacteur, permanent à temps complet, modifie le tableau des emplois permanents :*

*Filière : administrative*

*Cadre d'emploi : rédacteur*

*Grade : rédacteur : - ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 0*

*Et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*